

## **Le cadre européen commun de référence aux langues (CECRL)**

Ce cadre émane du Conseil de l'Europe, organisme international créé en 1949 dont la politique linguistique des 46 membres accorde une importance considérable à la promotion des langues et à la diversité culturelle. Des experts européens l'ont rédigé entre 1993 et 2001, date où il a été publié, puis traduit en 40 langues.

C'est le premier outil consensuel et transversal établi pour les langues et approuvé par tous les pays membres, qui constitue une base commune pour harmoniser les objectifs d'apprentissage et l'évaluation des acquis. Ce cadre est un outil de référence pour **apprendre, enseigner et évaluer**.

C'est à partir de ce cadre que les programmes d'enseignement des langues à l'école élémentaire ont été rédigés (B.O. hors série n°8 du 30 août 2007).

### **1- Les niveaux de référence et les descripteurs**

Les travaux de réflexion ont conduit à l'élaboration de 6 niveaux de compétences eux-mêmes définis par 514 descripteurs toujours exprimés sous forme positive et en termes de réussite. Ces descripteurs permettent une auto-évaluation sur les performances de l'apprenant et non sur la qualité de la langue qu'il utilise.

Les 6 niveaux sont définis comme suit, mais le rythme de progression et le passage de l'un à l'autre n'est pas linéaire, plutôt en forme de progression conique et spiralée.

<b>Utilisateur élémentaire :</b>	Niveau <b>A1</b> « breakthrough » (percée) Niveau <b>A2</b> « waystage » (survie)
<b>Utilisateur indépendant :</b>	Niveau <b>B1</b> « threshold » (seuil) Niveau <b>B2</b> « vantage » (petite colline)
<b>Utilisateur expérimenté :</b>	Niveau <b>C1</b> « efficiency » (autonomie) Niveau <b>C2</b> « mastery » (maîtrise)

Dans notre système scolaire les nouveaux programmes d'enseignement des langues ont intégré les niveaux de compétences :

Période de la scolarité	Niveau visé	Validation
<b>Fin de cycle 3 (palier 2 du socle)</b>	<b>A1</b>	<b>A1</b>
Fin de 5 <sup>e</sup>	A2	
Fin de collège (palier 3 du socle)	B1 pour la LV1	A2
	A2 pour la LV2	
Fin de lycée	B2 pour la LV1	
	A2 pour la LV2	

### **2- Une perspective actionnelle (ou pédagogie actionnelle)**

Ce cadre commun considère l'apprenant comme un acteur social interagissant dans un environnement où le « dire » est constamment relié au « faire ». Il effectue donc un ensemble de tâches pédagogiques communicatives toujours porteuses de sens, favorisant une interaction linguistique et impliquant l'apprenant dans une communication réelle.

Quatre lignes directrices ressortent de cette pédagogie actionnelle de l'apprentissage :

- L'apprenant effectue des tâches simples, clairement définies et qui servent des objectifs univoques.
- Les tâches doivent avoir trait au sens et non à la forme (elles ne sont jamais purement grammaticales). Elles placent l'apprenant dans une interaction sociale et assurent la transférabilité vers la vie réelle.
- Les tâches doivent déboucher sur un résultat clairement identifiable (elles obligent à se fixer un objectif qui sera évalué). Ce sont des tâches comportementalistes et non mentalistes.
- L'évaluation des compétences est exclusivement positive : on prend le temps pour atteindre chaque objectif visé.

Exemple : « *Listen*. » : est une consigne qui ne permet pas d'évaluation

« *Listen and write down the phone number.* » : est une tâche, car il y a évaluation par la réussite.